

DÉLIBÉRATION N° 06 - 06 du 30 mai 2006

Relative au financement des appels à projets

Le Conseil d'administration de l'Agence de l'eau Seine Normandie

délibère

Article unique

Le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie donne pouvoir à sa Commission des Aides pour engager dans le cadre des 5 appels à projets - protection des captages d'eau potable, préservation des zones humides et maîtrise de l'érosion des sols - le financement de travaux et d'actions non prévus expressément aux 8^{ème} et 9^{ème} programmes et/ou à des taux dérogatoires correspondant à des opérations pilotes.

Le Secrétaire
Directeur de l'Agence



Guy FRADIN

Le Président
du Conseil d'Administration



Bertrand LANDRIEU